

## CPF - demande de prise en charge des frais annexes à destination des salariés

Les frais relatifs au CPF doivent avoir été estimés lors de la constitution du dossier.

### 1 Identité (à compléter par le salarié)

Je soussigné (Nom) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

### 2 Action de formation

Intitulé de la formation : \_\_\_\_\_

Réf. Afdas : \_\_\_\_\_

Date du stage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Durée totale du stage \_\_\_\_\_ heures

Durée mobilisée au titre du CPF \_\_\_\_\_ heures

### 3 Période concernée par le remboursement

Dates : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Durée \_\_\_\_\_ heures

### 4 Frais de transport <sup>(1)</sup>

euros

### 5 Frais d'hébergement - Repas <sup>(1)</sup>

euros

### 6 Frais de garde <sup>(1)</sup> (pour les formations hors temps de travail)

euros

**Total général**

euros

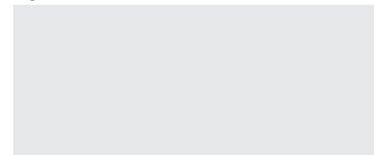
(1) Les frais seront pris en charge sur la base des montants qui vous ont été communiqués sur notre courrier de confirmation de prise en charge et qui figurent sur votre espace personnel "mon compte activité" et au prorata des heures effectuées.

Le remboursement des frais intervient à réception des attestations de présence établies par l'organisme de formation et signées par vous même sur la période concernée.

Signature

Fait à : \_\_\_\_\_ Nom du signataire \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_



J'atteste avoir réglé les sommes dont je demande le remboursement et suis en mesure de produire toutes les pièces justifiant de ces dépenses en cas de contrôle.

### Trouver votre délégation régionale

ILE-DE-FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, CORSE	OCCITANIE	NOUVELLE AQUITAINE	BRETAGNE, CENTRE-VAL DE LOIRE ET PAYS DE LA LOIRE	HAUTS-DE-FRANCE, NORMANDIE	GRAND EST, BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	LA RÉUNION
<b>Siège social</b> <b>Délégation Île-de-France</b> 66, rue Stendhal 75020 Tél. 01 44 78 39 39	Espace Confluence 3, cours Charlemagne CS 60038 69286 Lyon Cedex 02 Tél. 04 72 00 23 00	40, bd de Dunkerque CS 70522 13471 Marseille Cedex 02 Tél. 04 91 99 41 98	Immeuble Le Thèbes 68, allée de Mycènes 34000 Montpellier Tél. 04 91 99 44 83 <b>Bureau de Toulouse</b> Centre d'affaires Multiburo 59, allée Jean Jaurès 31000 Toulouse Tél. 05 67 31 45 06	74, rue Georges Bonnac Les Jardins de Gambetta Tour 2 2ème étage 33000 Bordeaux Tél. 05 56 48 91 80	19, rue des Veyettes 35000 Rennes Tél. 02 23 21 12 60	Immeuble le Vendôme, 50 rue Gustave Delory 59000 Lille Tél. 03 20 17 16 80 <b>Bureau de Rouen</b> Centre d'affaires Regus 2ème étage 72 Rue de Lessard 76100 Rouen Tél. 03 20 17 16 80	42, rue Jean-Frédéric Oberlin CS 90180 67000 Strasbourg Cedex Tél. 03 88 23 94 70	Centre d'Affaires de la SEMIR 14 Rue de Guadeloupe ZA Foucherolles 97490 Sainte-Clotilde Tél. 02 62 90 41 37